



Ordre du jour

Conseil Municipal du 24 janvier 2022

dans le cadre de la loi sur l'Etat d'urgence sanitaire

- 1. Appel Nominal**
- 2. Désignation du Secrétaire de séance**
- 3. Finances - Budget Ville – Exercice 2022 – Avances à différentes associations et établissements publics locaux - Autorisation**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021 consécutivement à l'annulation des vœux traditionnels au personnel communal du fait des décisions gouvernementales liées à la gestion de la crise sanitaire, il avait été décidé afin que ce dernier, particulièrement exemplaire dans la gestion de cette crise ne soit pas pénalisé, de substituer à la soirée traditionnelle, la distribution de bons d'achat auprès des commerçants de l'union locale en lien avec la plateforme mise en place par la Commune.

Cette année encore, les décisions gouvernementales conduisent à annuler cette cérémonie traditionnelle.

Il est donc proposé au conseil municipal de reconduire cette année le dispositif qui a bien fonctionné en 2021 et compte tenu du nombre d'agents concernés de verser une avance sur la subvention à l'association en complément de la délibération du 17 décembre 2021 s'élevant au montant de 19 720,00 €.

- 4. Personnel municipal – Soirée de vœux du personnel municipal – Substitution d'un dispositif de bons d'achat à la soirée traditionnelle des vœux au personnel communal – Approbation**

Il est de coutume que le mois de janvier soit consacré à la période des vœux, à cet égard la tradition au Plessis-Robinson comporte la présentation des vœux au personnel communal.

Face à l'épidémie de Covid-19 et aux incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra pas, au même titre que l'an passé, avoir lieu dans les conditions habituelles.

Aussi, la Municipalité soucieuse de ne pas faillir à cette tradition souhaite, tout comme l'année dernière, remercier le personnel communal pour son implication, son dévouement et sa capacité à relever au quotidien le défi que représente la pleine gestion de l'ensemble des missions de services publics. Elle souhaite également apporter tout son soutien aux commerçants de la Commune.

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui de renouveler ce dispositif et la convention qui avaient été approuvés en décembre 2020 avec l'association « Union des commerçants robinsonnais ».

Tout comme l'an passé, un bon d'achat d'une valeur de 50 € sera remis à chaque employé communal représentant la somme totale de 31 650 €.

Ce bon d'achat sera, tout comme l'an passé, utilisable uniquement chez les commerçants membres de ladite association et pourra être traité grâce à l'application mise en œuvre par la commune en juillet 2020.

En outre, et en contrepartie, l'association qui dispose d'un reliquat de l'opération de l'année dernière d'un montant de 11 930 €.

Il est ici proposé qu'au lieu d'être reversé à la Commune, ce montant soit conservé par l'association. Une subvention complémentaire de 19 720 € lui étant attribuée, les montants non utilisés ayant vocation à être reversés à la Commune.

Un montant de 19 720 €, au titre de la subvention, sera donc versé à l'association des commerçants robinsonnais.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver le renouvellement de ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et des actes afférents à la convention à intervenir avec l'association « Union des commerçants robinsonnais » en partenariat avec la Sempro et la société Commercéa.

5. Urbanisme - Patrimoine communal - Acquisition d'un bien sis 4 sentier du Clos aux Renards Autorisation

La ville du Plessis Robinson est propriétaire d'un terrain à l'angle de l'avenue de la Résistance et du sentier du Clos aux Renards depuis 2004 pour pouvoir achever la requalification de l'entrée de ville depuis le carrefour des Mouilleboeufs.

Le dernier pavillon de ce secteur est en vente par l'intermédiaire d'une agence immobilière qui a contacté la ville pour envisager si possible une cession de gré à gré.

Après négociation, la vendeuse a accepté le prix proposé de 585 600 € en sus duquel la ville devra régler les frais d'agence qui s'élèvent à 24 888 €, soit un prix total pour la ville de 610 488 €.

La maîtrise du foncier par la ville permettra de réaliser un programme à densité raisonnable dans un secteur déjà bâti où il est particulièrement nécessaire de veiller à la bonne intégration du projet dans son environnement immédiat.

Aucune condition particulière, à l'exception du paiement du prix au vendeur, augmentés le cas échéant des remboursements prorata temporis des différents charges, taxes et impôts, et des frais, taxes et honoraires de rédaction et enregistrement de l'acte, il convient donc d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs aux modalités d'acquisition de ce bien, selon les conditions acceptées par le vendeur.

6. Urbanisme – Aide à la relance de la construction durable – Signature d'un Contrat tripartite de relance du logement – Autorisation

Dans le cadre du plan France Relance, les communes non carencées au titre de la loi SRU ont la possibilité de signer un contrat avec l'Etat et l'EPT Vallée Sud Grand Paris pour recevoir une aide pour la production de logements neufs.

Chaque commune volontaire détermine un objectif de production de logements sur la période allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022. Tous les logements neufs participent à cet objectif mais seules les constructions de plus de 2 logements et dépassant une densité de 0,8 ouvriront le droit à une aide de 1500 € par logement éligible délivré.

L'objectif fixé doit être atteint pour déclencher l'aide à la construction qui sera versée dans la limite d'un dépassement maximum de 10 % de l'objectif fixé.

Il est donc particulièrement important de veiller à la déclaration de l'objectif prévisionnel. Celui-ci sera déterminé avec les services de l'EPT et de l'Etat pour chaque commune volontaire.

A ce jour la ville estime sa production de logements neufs sur la période entre 500 et 580, toutefois cet objectif peut encore évoluer.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et à signer le contrat tripartite de relance du logement.

7. Association – Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) – Convention de labellisation à intervenir avec la Ville – Approbation et autorisation de signer

L'Union Nationale de l'Apiculture Française, syndicat professionnel créée en 1945 a pour vocation d'œuvrer à la préservation du cheptel apicole français et plus généralement des pollinisateurs.

La sensibilisation de la population et des responsables publics est l'un des instruments majeurs de l'action syndicale. Afin de respecter le droit applicable à la préservation des pollinisateurs l'UNAF met en œuvre les moyens nécessaires à la reconnaissance de son activité et des résultats qu'elle obtient.

Suite à l'installation d'une trentaine de ruches privées et publiques sur la commune, la Ville a souhaité bénéficier de l'expertise et du suivi de ce label, afin de développer notre démarche de préservation des pollinisateurs.

Dans cet objectif l'UNAF a initié la création du Label Apicité dédié aux collectivités. Celui-ci comporte différents niveaux d'implication constatée par des critères déterminés par le règlement du label.

Il s'agit donc d'approuver la convention de labellisation jointe en annexe qui formalise cet engagement entre la Ville et l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

8. Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs du personnel permanent – Approbation

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs du personnel permanent, ainsi qu'il suit :

- Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet, d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et de trois postes d'Adjoint d'animation à temps complet pour faire face à des recrutements ou nominations à venir.

9. Questions diverses

10. Décisions

Numéro de décision	Intitulé	Signature du Maire	Envoi Préf.
DECISION-COMPTA-REGIE-2021-094	Portant modification de la nature des produits de de l'encaisse des ventes d'affiches de cinéma lors de l'exposition Pol'art de la régie de recettes de la "Régie Unique à la Maison des Arts"	06/12/2021	06/12/2021

DECISION 2021-110 - PCS - DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION	Approuvant la convention de résidence à intervenir entre l'«Association Du Faisant» et la Ville du Plessis-Robinson	07/12/2021	07/12/2021
DECISION 2021 - 112 - PCCS - PREVENTION – Subventions	Autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour l'année 2022	09/12/2021	09/12/2021
DECISION 2021-113 - JEUNESSE - Tarifs	Approuvant les tarifs des activités du service jeunesse pour les vacances de Noël 2021	09/12/2021	09/12/2021
DECISION 2021 - 115 – PETITE ENFANCE - Subventions	Autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF des Hauts-de-Seine	16/12/2021	16/12/2021
DECISION 2021 - 116 – ASSOCIATION - Convention	Approuvant la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et le Comité de Jumelage	16/12/2021	16/12/2021
DECISION 2021-117 - SPORTS - Convention	Approuvant la convention à intervenir avec la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif de soutien au développement d'équipements sportifs de proximité	16/12/2021	16/12/2021
DECISION 2021-118 - ENFANCE - Convention	Approuvant la convention de partenariat entre la ville du Plessis-Robinson et l'organisme I.F.A.C.	16/12/2021	16/12/2021
DECISION-PR-DAJAG-MP -2021-119	Acceptant la modification n°2 au marché n°2019-023 relatif aux travaux d'entretien, de maintenance, de rénovation et d'aménagement sur l'ensemble des ouvrages bâtis, installations et équipements du patrimoine immobilier de la Ville du Plessis-Robinson – Lot B' : Electricité, éclairage (intérieur, extérieur), alimentation.	23/12/2021	23/12/2021
DECISION-PR-DAJAG-MP-2021-120	Acceptant la modification n°2 au marché n°2019-028 de travaux d'entretien et d'aménagement du patrimoine bâti communal de la Ville du Plessis-Robinson- Lot B : Miroiterie-Vitrierie.	23/12/2021	23/12/2021
DECISION-PR-DAJAG-MP-2021-121	Acceptant la modification n°2 au marché n°2019-034 de travaux d'entretien et d'aménagement du patrimoine bâti communal de la Ville du Plessis-Robinson- Lot C : Menuiseries métalliques, serrurerie, charpente métallique, fermetures, occultations.	23/12/2021	23/12/2021
DECISION-PR-DAJAG-MP-2021-122	Décision approuvant l'Avant- Projet Définitif (APD) et acceptant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2020-002 pour les travaux de construction des terrains de tennis enterrés et extérieurs, au Plessis-Robinson.	31/12/2021	31/12/2021